

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

Publié le 08/03/24

Mis en ligne le 11/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 01/03/24

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Pierre AUGER,

Étaient excusés : Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 51

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

APPROBATION DU PROTOCOLE PRÉALABLE À LA SIGNATURE DU CONTRAT 'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030'

Rapporteur : Mme Annie ZAPATA

Dans le cadre de la sa compétence obligatoire « Politique de la Ville », la Communauté d'agglomération est chargée d'animer toute la démarche, et particulièrement d'œuvrer au renouvellement du contrat, pour la période 2024 – 2030.

Le Gouvernement souhaite que les territoires puissent acter les orientations de ce contrat, dans l'attente de la signature effective desdits contrats, devant intervenir au deuxième semestre 2024.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Cette démarche prend la forme d'un protocole préalable, permettant ainsi d'acter les orientations stratégiques et opérationnelles, et permettant surtout le versement des fonds du programme 147, crédits spécifiques à la politique de la ville, pour les acteurs de terrain.

Le projet de protocole préalable est joint en annexe.

Vu l'avis favorable du comité stratégique réuni le 22 janvier 2024 sur les orientations du contrat « engagement Quartiers 2030 »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver le protocole préalable à la signature du contrat Engagements Quartiers 2030,
- d'autoriser M. le Président à signer ce protocole et tout document concourant au bon déroulé de cette action.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024



Engagement Quartier 2030

du

Grand Guéret

- *Projet Albatros* -

Protocole préalable à la signature du Contrat



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Document prenant la forme d'un protocole d'accord entre la
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Ville de Guéret et
l'État valant approbation des objectifs stratégiques et opérationnels
qui structureront le futur contrat définitif, et servant de cadre pour
financer des actions durant la période intermédiaire.

Entre les signataires

L'État, représenté par Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse

La Ville de Guéret, représentée par Mme Marie-Françoise FOURNIER, Maire

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, représentée par Eric CORREIA,
Président

Il est partagé ce qui suit,

Ce protocole préalable au contrat Engagements Quartiers 2030, se réfère aux documents suivants :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- Le contrat de ville du Grand Guéret signé le 3 juillet 2015
- L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, décembre 2018.
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le cadre de référence des conseils citoyens, juin 2014
- La circulaire du Secrétariat d'état chargé de la citoyenneté et de la Ville du 4 janvier 2023, relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030
- La Circulaire du Secrétariat d'état chargé de la Ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des futurs contrats de ville
- Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et définissant la géographie prioritaire.

SOMMAIRE

Propos introductifs	5
Caractéristiques du quartier Albatros.....	5
Méthode et intentions.....	6
I- Habitat, renouvellement urbain, mobilité et cadre de vie	8
II- Développement économique, emploi et excellence numérique.....	10
III- Éducation – formation – insertion—Jeunesse	15
IV- Tranquillité publique, justice et santé.....	18
V- Politiques transversales.....	20
VI- Inscription de la politique de la ville dans les plans nationaux ou départementaux	21
VII- Gouvernance et participation citoyenne	22
VIII – Les signataires	26
Annexes :	
1 – Contrat de Ville du Grand Guéret – Évaluation à mi-parcours	28
2 – La Convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Albatros.....	63

Propos introductifs :

Guéret est entrée en politique de la ville lors de la loi de programmation de 2015 qui a fait du niveau de revenu par habitant le critère unique d'éligibilité à cette politique publique.

Cette opportunité d'unir les forces publiques s'est traduite par une construction multi-partenariale du contrat de ville, associant les collectivités locales, les services de l'État, les bailleurs, la CAF, le service public de l'emploi, les associations et les habitants du quartier.

Après 8 années de mise en œuvre des orientations de ce premier contrat de ville, le Quartier Albatros est de nouveau inscrit par le Gouvernement dans la liste des territoires d'intervention prioritaire.

Tous les partenaires signataires du précédent contrat, qui s'engageaient à faire plus pour les habitants du quartier unique du département, ont souligné l'effet levier et surtout la force d'un réseau d'intervenant au bénéfice des plus précaires, apportant ainsi aux habitants les moyens utiles et nécessaires pour se soustraire à une précarité grandissante. En cela, le Conseil citoyen demeure une veilleuse indispensable pour tous, en matière de regard sur le quartier.

La mutualisation des financements comme force de développement est confortée par l'éligibilité du quartier de Guéret au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), et demain à la Dotation Politique de la Ville. (DPV)

Caractéristiques du quartier Albatros :

(Évaluation finale du Contrat de ville – 2022)

Evolution des principales caractéristiques :

- Une baisse du revenu médian à 8 880 € par unité de consommation (2020)
- Taux de pauvreté en augmentation de 5 %
- Hausse de l'écart de niveau de vie entre l'Albatros et l'Agglomération (+100€ entre 2016 et 2020)
- Un parc social entretenu et modifié par le programme ANRU
- Une faible mixité fonctionnelle (secteur à vocation résidentielle)
- Baisse significative de la DEFM (323 en 2015, 357 en 2018, 286 en 2022)

Evolution des principales problématiques :

- 57 % des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales (2020) (dynamique de baisse enregistrée malgré un ressenti inverse des associations, accueillant de plus en plus de familles en situation monoparentale),

- Augmentation de 5 % du nombre de ménage d'une seule personne
 - ● la réouverture de l'Espace de vie social du quartier (Brésard),
 - ● Un niveau de qualification plus bas que sur le reste du territoire concerné, notamment chez les jeunes (41 % sont sans diplômes) en stagnation,
 - ● Un taux de chômage 2 fois plus important que sur le reste de l'Agglomération, écart stable, montrant que la réduction globale du taux de chômage profite autant aux habitants du QPV qu'à ceux du reste du territoire,
 - ● 42 % des ménages ne sont pas motorisés, tendance haussière,
 - 56 % des habitants du quartier sont des femmes (dynamique d'augmentation),
 - 38 % des ménages ont emménagé depuis plus de 10 ans, 20 % depuis moins de 2 ans,
 - ● Baisse de 3 % du nombre de demandeurs d'emplois de longue durée entre 2016 et 2020, mais augmentation du nombre de DEFM de plus de 2 ans
 - ● hausse de 4 % du nombre de bénéficiaires du RSA entre 2016 et 2020,
 - ● 27 % des ménages sont bénéficiaires des minima sociaux dont 12 % d'AAH (hausse de 22 % entre 2016 et 2020),
 - ● 40 % des 16-25 sont sans emplois et non scolarisés.
-
- Un revenu médian de 8 880 € par unité de consommation,
 - Une implantation au cœur de la ville et dans le centre ancien,
 - Un agglomérat de différents « îlots » n'ayant pas d'entité historique,
 - Un parc social entretenu mais vétuste et qui n'est plus adapté à la composition familiale actuelle,
 - Une mixité des types d'habitats,
 - Une faible mixité fonctionnelle, mais en progression avec l'évolution du périmètre,
 - une partie du territoire sur le centre ancien,
 - 40 % des familles avec enfants sont des familles monoparentales,
 - 51 % des foyers sont composés d'une seule personne,
 - Un isolement réel d'une partie de la population,
 - Une image dévalorisée des résidences par les habitants du quartier et par les habitants hors quartier,
 - Une image dévalorisée du centre ancien par les habitants et les commerçants,
 - Une faible fréquentation des associations locales par les habitants et notamment les jeunes,
 - Un niveau de qualification plus bas que sur le reste du territoire concerné, notamment chez les jeunes,
 - Un taux de chômage 2 fois plus important que sur le reste de l'Agglomération
 - 1 personne sur 3 n'est pas motorisée,
 - Des difficultés scolaires et des choix d'orientations contraints,

Méthode et intentions :

L'année 2023 a été consacrée aux travaux de refonte du Contrat de Ville en vue de préparer « Engagements Quartiers 2030 », et de se projeter sur les 6 prochaines années.

Fondé sur les travaux d'évaluation finale de 2020, mais surtout sur les rencontres avec les habitants au cœur de l'été 2023, le Contrat Engagements Quartiers 2030 doit contribuer à la réduction des inégalités territoriales et agir pour les quartiers en difficulté, dans un objectif collectif et national d'une meilleure cohésion sociale, et une porosité des territoires par les habitants, dans toute la cité.

Ce document est guidé par cette volonté partagée et forte qu'à la fin 2030, Guéret puisse sortir de la politique de la ville, signe d'une réussite collective qui engage chacun.

Pour la rédaction de ce protocole, les partenaires et habitants se sont appuyés sur :

- l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville,
- l'évaluation finale de 2020,
- les concertations dans les îlots de l'été 2023,
- les documents cadre cités p.4.

Ce document a pour vocation d'être un préalable à la signature du contrat « Engagements Quartiers 2030 » afin d'assurer le bon fonctionnement administratif et financier de la période transitoire entre les deux contrats.

Le choix est fait d'un document qui serve efficacement les acteurs de la politique de la ville en ciblant les besoins et les moyens nécessaires pour y répondre. Ce sont donc des objectifs opérationnels réalistes et atteignables que les signataires s'engagent à atteindre.

L'organisation de ce document s'appuie sur les recommandations formulées par le Gouvernement, à savoir traiter des transitions comme d'un levier d'amélioration de la qualité de la vie dans les quartiers.

ORIENTATION N° 1 : Transition vers des valeurs collectives du travail et de l'emploi

→ Contexte et enjeux

Le quartier Albatros est un quartier résidentiel, situé en plein centre de la ville préfecture du département. Les services et les commerces sont accessibles en transport en commun et à pied.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à fin 2022 est en hausse avec 286 personnes accompagnées par Pôle emploi, contre 264 en 2016. Parmi eux :

- 21 % ont moins de 26 ans, soit 4 points de plus que sur le reste du territoire guéretois
- 40 % sont inscrits depuis plus de 12 mois
- 40 % sont non qualifiés, 10 points de plus que sur le reste du territoire guéretois
- 42 % d'entre eux sont bénéficiaires du RSA, soit quatre fois plus que sur le territoire départemental, avec une tendance en forte hausse (+44%).

La mobilisation des habitants du quartier sur la création d'entreprise n'a pas encore porté ses fruits. En matière d'emploi, les besoins des entreprises guéretoises ne sont pas suffisamment pourvus par les habitants du quartier. Des embauches hors département sont parfois nécessaires.

L'illectronisme est une réalité constatée par les travailleurs sociaux, les associations de quartier et les médiateurs sociaux. Les retours d'usage des habitants montrent que, malgré la présence d'internet et d'objets connectés (ordinateur ou tablettes) dans 7 ménages sur 10 sur le quartier, l'usage pour la recherche d'emploi et les démarches administratives est le moins fréquent. On constate également que l'exclusion numérique s'accroît avec l'âge. Les habitants en démarche d'insertion professionnelle sont confrontés à des difficultés de garde d'enfants, sur horaires atypiques notamment, et de mobilité, pour les foyers monoparentaux plus particulièrement.

→ Orientations stratégiques et opérationnelles

Orientations stratégiques	Orientations opérationnelles
Réduire la fracture numérique	Conforter le rôle de la « Quincaillerie », tiers lieu dédié au numérique, auprès des habitants : offrir un lieu d'accueil inconditionnel à proximité des habitants du QPV, ouvrir la gouvernance aux initiatives citoyennes, permettre l'émergence de projets, accompagner à l'appropriation de l'outil numérique jusqu'à l'autonomie des personnes.
	Assurer le déploiement des opérations de promotion et de facilitation pour la formation aux outils numériques :

<p>Favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier Albatros par l'emploi ou la création d'activité</p>	<p>Pass numérique (chéquiers), ateliers d'apprentissage par les associations, les collectivités, France Travail, etc.</p> <p><u>Poursuivre le déploiement du PAQTE</u> et assurer une efficacité des actions au bénéfice des habitants chercheurs d'emploi, en lien étroit avec les besoins des employeurs</p> <p><u>Assurer un niveau de français</u> permettant de prétendre à un emploi Assurer l'égal accès aux cours de FLE en vue de l'obtention d'un niveau A2,</p> <p>Poursuivre la sensibilisation particulière en direction du public QPV éligible à la mesure <u>Parcours Emploi Compétence</u> et à l'Insertion par l'Activité Économique : Préparation des candidats lors de l'organisation de différents ateliers, entretiens individuels, en lien avec France Travail, la Mission Locale et la Cité de l'emploi</p> <p><u>Assurer le déploiement efficace des Emplois Francs</u> : Préparation des demandeurs d'emploi du QPV par un accompagnement individuel renforcé : lien avec l'offre de formation, action de mobilisation, etc. Promotion du dispositif emplois francs après des employeurs, associations, partenaires</p> <p><u>Clause d'insertion dans les marchés publics</u> En lien avec tous les opérateurs de la commande publique, intégrer des clauses d'insertion dans le cadre de tout projet se concrétisant sur le territoire de la Ville de Guéret,</p> <p><u>« Entreprendre, la Région à vos côtés »</u> La région s'engage à contribuer à une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement à la création / reprise d'activité des publics des quartiers prioritaires et faciliter le développement de projets structurants pour favoriser leur insertion professionnelle : créer les conditions favorables à la création / transmission d'activités et, permettre le développement des entreprises existantes.</p> <p><u>Poursuivre et renforcer les liens tissés avec France Travail</u> pour faciliter l'accès des chercheurs d'emploi du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors de manifestations type forum, salons, préparation des candidats du QPV : Ateliers, entretiens individuels... • lors des actions de communication renforcée vers le public QPV (envoi de SMS, ou de mails) pour promouvoir les actions organisées par l'agence de Guéret, notamment toutes les actions en lien avec les difficultés de recrutement • Renforcement de la collaboration avec l'animateur emploi e la Cité de l'Emploi
--	--

	<p><u>Un lieu de garde d'enfants sur le quartier :</u> La CAF et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont lancé une action multi partenariale sur la question de la garde d'enfant sur le territoire aggloméré et plus particulièrement sur le QPV, comprenant les questions d'horaires atypiques, de proximité, de parentalité. Cette action se veut à vocation d'insertion professionnelle pour les futurs e-s personnels qui devront être issus du QPV. L'objectif reste que les parents trouvent une solution de garde permettant d'aller en emploi.</p>
	<p><u>Une Cantine solidaire</u> Sur le même modèle que l'action précédente, proposer un lieu de restauration où les plus précaires peuvent manger équilibré, et chaud, dans une dynamique de mixité sociale. Le volet emploi est également à conforter au travers de l'Insertion, au bénéfice des habitants du Quartier</p>
	<p><u>Accompagnement vers et dans l'emploi</u> L'expérimentation de la cité de l'emploi en matière d'accompagnement des habitants a montré une efficacité, partagé par les partenaires du SPE. Il conviendra de poursuivre cette animation de terrain, au plus proche des habitants et des employeurs.</p>
	<p><u>École de la deuxième chance</u> favoriser et faciliter l'accès des décrocheurs au programme de l'école de la deuxième chance (La Souterraine / Guéret).</p>

ORIENTATION N° 2 : Transition vers un quartier vert et bleu

→ Contexte et enjeux

Le quartier Albatros est au cœur de la ville et bat au rythme de celle-ci. Il bénéficie d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional. Le programme d'action sur l'environnement urbain des habitants du quartier est en cohérence avec le diagnostic du contrat de ville.

L'objectif poursuivi est d'encourager une appropriation de ces espaces partagés avec une offre d'occupation variée : jardins, aires de jeux, espaces de convivialité.

Par ces transformations en cours c'est l'image du quartier qui se modifie, comme le souhaitent les habitants, pour être fiers de vivre dans l'Albatros. Il s'agit aussi d'ouvrir par cette nouvelle attractivité le quartier à de nouvelles populations pour y vivre ou y passer dans le but de « dé-stigmatiser » le quartier prioritaire et de lui apporter de la porosité.

L'évolution de la géographie prioritaire vers le centre ancien, incluant de fait les poches de pauvreté longtemps observées, apporte à la fois de nouvelles opportunités, mais également de nouveaux questionnements et enjeux.

Le quartier est implanté dans la ville préfecture avec un éloignement de 15 minutes au plus, à pied, des lieux de vie et administratifs. Aussi, ce sont les mobilités douces qui constituent un enjeu fort du volet mobilité quotidienne du contrat de ville.

L'activité associative de la Creuse, de Guéret et du quartier est particulièrement dynamique et a prouvé sa capacité à répondre aux enjeux du vivre ensemble.

→ Orientations stratégiques et opérationnelles

Programme de renouvellement urbain	<p><u>Reconquête de friches dans le quartier</u> Il subsiste du foncier disponible au cœur du quartier. Il est envisagé de traiter ces éléments comme des opportunités pour y réaliser des projets apportant un service complémentaire aux habitants.</p>
	<p><u>Résidentialisation</u> Portée par la ville et le bailleur, ce sont trois îlots sur cinq qui bénéficie d'une réhabilitation des espaces extérieurs pour répondre aux conflits d'usages existants et proposer des espaces collectifs conviviaux. En lien avec le bailleur, il conviendra de poursuivre ce traitement sur les espaces non concernés par la Convention ANRU. Le centre-ville doit également bénéficier d'une réflexion, par ailleurs en cours sur les entrées de ville, pour répondre aux même enjeux de réduction des conflits d'usages et constitution d'espaces collectifs conviviaux.</p>

<p>La gestion urbaine de proximité</p>	<p><u>Animation de la convention GUP-PRU</u> Gouvernance collégiale des acteurs du projet urbain, il s'agira d'utiliser cet outil de gouvernance pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'avancement des travaux du NPNRU ; • Informer les habitants par la participation du conseil citoyen, du CAVL AnimA et de l'association de quartier aux réunions ; • Répondre aux problématiques quotidiennes dans le quartier.
<p>Utilisation particulière de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</p>	<p><u>Locaux associatifs de proximité</u> Nouvellement ouvert en 2023, le local associatif 1 000 couleurs apporte service et écoute auprès des habitants. Cette dynamique très positive doit être poursuivie notamment dans le secteur nord du quartier, et éventuellement dans le centre ancien.</p> <p><u>Résidentialisation de pieds d'immeubles</u> Le bailleur, particulièrement investi dans la bonne gestion de l'abattement TFPB, est invité à poursuivre le sur-investissement qu'il a pu monter au cours des années passées.</p>
<p>L'accompagnement au changement</p>	<p><u>Associer les habitants</u> Partager et co-construire représente une voie dans l'apaisement des modes de vie des quartiers. Associer les habitants, au moins annuellement, à un temps de partage et de perspective permet de mieux faire comprendre les orientations de la collectivité en matière d'aménagement urbain, mais également de participer à une appropriation des réalisations. Il en résulte un respect accru des nouveaux équipements concernés.</p>
<p>Mobilité</p>	<p><u>Améliorer la desserte du quartier prioritaire</u> En matière de solidarités et de mobilités quotidiennes, le réseau de transport en commun représente une opportunité pour les habitants peu mobiles. Cette démarche a notamment pour objectif de faciliter la circulation vers les lieux de loisirs, de vie, de culture pour les familles du quartier. Il conviendra de renforcer la facilité d'accès à ce réseau, aussi bien par l'adaptation des dessertes que par la mobilisation des habitants autour du « savoir comment se déplacer ».</p> <p><u>Les mobilités apaisées</u> Plébiscité par les habitants et démarré au cours de la précédente contractualisation, le travail sur les cheminements apaisés (piétons, vélo, poussettes, etc) doit se poursuivre. Il conviendra de traiter ces cheminements avec la perspective de porosité du quartier, en offrant les infrastructures nécessaires, mais également en donnant la possibilité</p>

	<p>d' (ré)apprendre à rouler et de s'équiper en vélos. Ceci en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglo.</p>
<p>L'écologie en ville</p>	<p><u>De la frugalité des fluides</u> Les partenaires, et notamment le bailleur, assureront la mise en place d'action de sensibilisation auprès des habitants sur les économies d'énergie et la réduction de la consommation d'eau.</p>
	<p><u>L'adaptation des bâtiments</u> Bien que ce travail ait été engagé par Creusalis, il convient de poursuivre dans les dynamiques d'adaptation des bâtiments aux économies d'énergies. Pour ce faire, les fonds de l'ADEME peuvent être mobilisés, ainsi que le fond vert.</p>
	<p><u>Adapter les quartiers et la ville face au changement climatique</u> compte tenu des évolutions climatiques récentes, et avec le retour d'expérience du confinement, la morphologie des îlots mériterait une réflexion autour de la réintroduction de la végétation en pieds d'immeubles. Des partenaires déjà présents et sensibilisés (CAUE, CPIE, Association des communs) peuvent être des relais efficaces pour travailler collectivement avec les habitants pour co-construire et déployer plus de nature en ville.</p>

ORIENTATION N° 3 : Les transitions sociales

→ Contexte et enjeux

La fréquentation des associations d'accompagnement à la scolarité est en forte hausse depuis l'entrée en politique de la ville avec 50 % des enfants résident dans le quartier et scolarisés dans le primaire. L'offre de proximité avec deux associations principales participe de cet engouement qui peut aussi interpeler sur l'impossibilité des parents à assurer ce suivi : manque de temps, maîtrise jugées insuffisantes des savoirs de base, maîtrise de la langue française, organisation du logement.

L'orientation des enfants vers le programme de réussite éducative (PRE) corrobore le besoin de soutien à la parentalité puisque 1/3 des demandes de prises en charge sont faites par les parents. Parmi les parcours proposés, l'ouverture sur le monde est une proposition faite dans 40 % des cas (accès loisirs, sports, cultures, vacances), en complément toujours d'un accompagnement spécifique dans le domaine de la santé, de la scolarité ou de la parentalité.

Les adolescents et jeunes adultes oisifs sont encore trop nombreux. Les chiffres de la mission locale montrent un désintérêt des jeunes résident dans le quartier pour la formation qui souhaitent accéder à l'emploi directement. Pour autant l'apprentissage qui concilie les deux et répond ainsi au besoin de rémunération de ces jeunes commence à trouver un écho favorable auprès de ce public cible.

La dimension sportive représente également un point d'ancrage des bonnes pratiques quant à l'estime de soi et la réappropriation du savoir vivre ensemble. Les pratiques des associations sportives apportent un plus en matière d'ouverture vers le monde et de stabilité émotionnelles. Cependant, il est à noter que l'approche par les arts et la culture reste encore trop peu explorée.

Le nouveau périmètre intègre à présent des infrastructures d'hébergement d'urgence. Bien que déjà présent au travers des logements octroyé au CAC dans les appartements de Creusalis, cette dimension est à présent pleinement intégrée dans les perspectives à long terme, et devra apporter des réponses partenariales autour des thématiques des situations de demandeurs d'asile / exil, réfugiés politiques, FLE etc.

→ Orientations stratégiques et opérationnelles

Réussite éducative	<u>Le programme de réussite éducative</u> Poursuivre le programme et amplifier ses effets au travers
--------------------	---

	<p>d'actions ciblées.</p> <p><u>Actions spécifiques pour les parents éloignés de l'école</u> Proposer un/des évènements conviviaux associant les enfants et leur famille aux différents personnels des établissements du second degré, puisque c'est à l'entrée au collège que beaucoup de parents ne rentrent plus dans le lieu scolaire, souvent par appréhension des enseignants, des discours institutionnels. L'entrée du collège Martin NADAUD est de nature à faciliter ces actions.</p> <p><u>Actions de soutien à la Parentalité</u> Poursuivre l'accompagnement des familles via le CAVL AnimA qui porte le poste de référent famille. Diversifier les interventions et apporter une dimension intergénérationnelle. Prendre en compte les nouvelles typologies d'habitants pour assurer des passerelles entre les secteurs géographiques et les habitants.</p> <p><u>Le lien à l'école</u> Se rapprocher durablement des écoles élémentaires pour partager le projet éducatif et le rendre accessible et visible aux partenaires, en vue de construire des actions inter-compatibles.</p>
Inclusion sociale	<p><u>Développer les actions sportives à vocation d'inclusion sociale</u> Poursuivre l'aide apportée aux acteurs sportifs et culturels mettant en œuvre des actions pour l'inclusion par le sport et par la culture (associations socio-sportives, clubs ou fédérations, associations de pratiques culturelles, etc.) notamment l'accompagnement des femmes, des jeunes en situation de décrochage et des personnes âgées.</p> <p><u>Lien social</u> Poursuivre et développer toute action concourant au lien social et humain entre les habitants et particulièrement les habitants du QPV (par exemple Quartiers d'été, Jardins partagés, le café des parents, 1 000 couleurs, etc.)</p>
Jeunesse	<p><u>Action ados et jeunes adultes</u> Il appartient aux partenaires institutionnels et associatifs de se saisir de cette question, trop peu traitée au cours des années précédentes : conduire une réflexion pour prendre en compte les besoins et attentes des jeunes adolescents L'État peut mettre en place un conventionnement adulte relais pour la médiation envers les jeunes du quartier et plus largement à la prévention de proximité Les partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans le domaine de</p>

	<p>l'enfance peuvent étendre leurs offres vers ces publics. .</p> <p><u>Emploi saisonnier</u> Les partenaires peuvent prendre en compte cette dimension et apporter une attention particulière à l'égal accès et à la mixité des candidatures pour pourvoir aux emplois saisonniers proposés. Une communication spécifique à destination des habitants du quartier pourra être mise en place via la mobilisation de la mission locale, de France Travail et de la mission d'accompagnement dans l'emploi de la Communauté d'Agglomération, et des acteurs de terrain.</p> <p><u>Service civique</u> L'État peut poursuivre son action en matière de promotion de l'accueil de jeune issu du QPV auprès des structures engagées dans le dispositif pour à minima maintenir le niveau actuel, ou bien le dépasser.</p>
Insertion/formation	<p><u>le plan d'investissement dans les compétences (PIC)</u> L'État s'est engagé en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle à travers le plan d'investissement dans les compétences (PIC). Déclinés au niveau local, les appels à projet « prépa apprentissage », « 100 % inclusion » et « repérer les publics invisibles » sont destinés aux jeunes sans qualification et aux chômeurs de longue durée issus notamment des quartiers prioritaires. La région peut de son côté poursuivre son action pour favoriser les besoins régionaux en matière d'emploi, de compétences et de qualification notamment des publics les plus vulnérables résidant dans les quartiers prioritaires en favorisant la remobilisation, l'accès à l'information (métiers, formations, emplois), l'entrée en parcours de formation ou d'insertion professionnelle et la levée des freins à la réussite des parcours.</p>
Communication / information	<p><u>Assurer une promotion / communication / information adaptée</u> La participation des habitants aux animations, événements, etc. déployés au travers du contrat est centrale. Une dynamique doit s'enclencher pour assurer les meilleurs vecteurs de ces informations auprès des habitants du quartier, et plus globalement de Guéret.</p>

ORIENTATION N°4 Les transitions médicales

→ Contexte

L'accès à la santé reste un problème, certes commun à tous les Creusois, du fait de la désertification médicale, mais qui se cristallise encore davantage sur le QPV.

La Complémentaire santé solidaire concerne 51 % des moins de 60 ans et 68 % des moins de 18 ans, là où ces chiffres s'élèvent respectivement à 35 % et 27 % pour l'ensemble des QPV métropolitains.

À partir du mois de mars 2022, la facilitation de l'accès au droit à la complémentaire santé solidaire, pourraient être à l'origine d'une nouvelle tendance à la progression (attribution automatique de la complémentaire santé solidaire gratuite aux nouveaux allocataires du RSA, et simplification des déclarations de ressources pour la complémentaire santé solidaire).

La question du non recours reste également, sans chiffres pour le corroborer, une problématique particulièrement prégnante sur le quartier. Les habitants ne se soignent pas, ou refusent de se soigner par difficulté d'accès ou par manque de moyens.

→ Orientations stratégiques et opérationnelles

Accès aux soins et à la prévention	<p><u>Animateurs de Santé publique (ASP)</u> L'Agence Régionale de Santé propose déjà des services à l'échelle du Département avec l'action des animateurs de santé publique. Ces actions, inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé départemental, doivent être sur-mobilisées au bénéfice des habitants du quartier Albatros, notamment au sein de l'épicerie sociale et solidaire « Papote et Mijote » recevant une majorité d'habitants de l'Albatros.</p>
	<p><u>Ateliers Parcours Prévention Santé :</u> Au départ portés par l'IREPS à destination du public jeune, puis repris par la CARSAT et la CPAM à destination du public en situation de précarité. Les ASP (animateurs de santé publique) co-animent des ateliers dont un dernier permet un accompagnement vers un bilan de santé au CRESLI. Ces actions doivent se poursuivre au bénéfice des habitants.</p>
	<p><u>Action 38 : Petits déjeuners et circuits courts</u> L'éducation nationale met en place des petits déjeuners à l'école maternelle du QPV. En partenariat avec la Mairie de Guéret, chaque matin les élèves commencent la journée par</p>

	<p>un petit déjeuner équilibré avec une volonté locale de travailler en circuit court. Un projet pédagogique sur la nutrition est déployé en parallèle par les enseignants.</p>
Accueillir de nouveaux professionnels de santé	<p><u>Installation de professionnels de santé</u> Bien qu'ayant peu la main sur l'installation de professionnels de santé libéraux, les partenaires (État, Ville, Agglo) mettront tous leurs poids dans le déploiement d'infrastructures permettant l'accueil optimal de professionnels de santé. Outre la proximité géographique pour les habitants du quartier, cette action peut également contribuer à assurer la porosité du quartier et bénéficier aux habitants de la ville, et plus.</p>

VI – Les outils et leviers

6.1 La participation citoyenne :

Le lien aux habitants est primordial pour agir de façon réactive et adaptée sur le Quartier.

Outre le Conseil Citoyen qui connaît un regain d'activité depuis plusieurs mois, il convient également de multiplier les temps avec les habitants pour d'une part partager les projets, leur finalité, leur périmètre, et d'autre part, leur faire retour des actions entreprises.

Les structures financées dans le cadre de la politique de la ville, notamment celles qui interviennent presque exclusivement sur le quartier, ont toujours eu la volonté forte d'associer les habitants à l'écriture de leurs projets et des actions.

Pour associer les habitants, il faut des représentants, un accompagnement et un accueil :

- Des représentants : la dynamique du Conseil Citoyen installée immédiatement après la signature du Contrat de ville doit être maintenue et encouragée.
- L'accompagnement : Si à la constitution et pendant les deux premières années les membres ont dû être accompagnés dans la compréhension des documents de travail et du langage institutionnel (sigles), leur présence à chaque instance du contrat de ville leur a permis d'acquérir les « codes » et les connaissances nécessaires à la compréhension de tous les sujets, préalable pour avoir et donner un avis.
- L'accueil : Être présent n'implique pas forcément de participer, c'est le rôle des acteurs que d'inclure et de considérer la parole de ces experts d'usage. Une évolution notable est constatée entre les débuts et aujourd'hui. Les prises de parole sont libres voire encouragées.

Le renouvellement des membres du conseil citoyen est un impératif que chaque acteur de la politique de la ville doit considérer comme prioritaire. Les structures financées par le contrat de ville, les médiateurs sociaux et les différents acteurs doivent communiquer et informer auprès du public qu'ils rencontrent sur cette instance participative pour assurer le recrutement de nouveaux membres.

6.2 Le droit commun :

« La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres »¹.

¹article 1^{er} de la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014

Si en théorie, le droit commun doit être mobilisé équitablement sur l'ensemble du territoire, en réalité les quartiers prioritaires bénéficient moins du droit commun que les autres.

En la matière, il subsiste un effet pervers : les crédits spécifiques remplacent souvent le droit commun dans les quartiers, au lieu de s'y ajouter en complément et de produire un « effet levier ». Ce constat, déjà établi en 2014, perdure. Les partenaires du Contrat de Ville de Guéret s'attacheront donc à redonner aux crédits spécifiques leur effet levier, en fixant dans le contrat de ville les moyens de droit commun humains et financiers qui seront mobilisés ou remobilisés sur le quartier.

6.3 Les Crédits spécifiques :

Le programme 147 « Politique de la ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit du quartier. La politique de la ville intervient de manière territorialisée et mobilise autour d'elle de nombreux acteurs publics et privés ainsi que la société civile. La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit diverses dispositions permettant d'outiller ce cadre d'intervention.

En complément des crédits du programme 147, La communauté d'Agglomération, au travers de son enveloppe dédiée aux actions, et les bailleurs sociaux, au travers de la réutilisation des sommes liées à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, complètent ces crédits spécifiques.

Enfin, le seuil de population franchi grâce à la nouvelle géographie, permettra de déployer sur le territoire de l'Albatros les enveloppes dédiées de la Dotation Politique de la Ville.

6.4 Les autres dispositifs stratégiques mobilisables : Plan pauvreté :

Beaucoup d'autres leviers stratégiques peuvent être mobilisés. Parmi eux, il est possible de citer :

- Le plan pauvreté
- le programme 100 % inclusion,
- le Pacte territorial d'insertion,
- Le contrat local de santé départemental,
- le Plan climat air énergie territorial,
- Le programme alimentaire territorial,
- L'OPAH-RU et le Programme local de l'habitat, Les programmes d'intérêt général habitat
- etc.

VII – Gouvernance et participation citoyenne

La gouvernance mise en place localement doit permettre de répondre à l'enjeu d'une mobilisation permanente, récurrente et élargie des acteurs.

7.1 Gouvernance stratégique

Le contrat de ville est coiffé par une instance de pilotage stratégique unique co-présidée par l'Agglomération, la Ville et l'État. Cette strate décisionnaire, réunit à chaque moment clé de la démarche, doit être un lieu d'information, d'échange, de débat et de prise de décision entre les plus hauts représentants des institutions signataires du contrat de ville, listés dans ce dernier, afin d'assurer la validation politique des principaux décideurs.

Les deux techniciens présents à cette instance, Le(la) chef(fe) de projet et le(la) délégué·e à la politique de la ville, doivent s'assurer de la bonne diffusion de l'information en amont de ce temps de réunion et anticiper davantage sur les délais de décision internes à chaque institution.

Une particularité de notre territoire est l'existence d'un comité des financeurs. Sa vocation est l'instruction financière de la programmation annuelle du contrat de ville permettant de mettre en cohérence les différentes politiques publiques que chaque institution porte au regard de ses compétences. Cette instance n'étant pas décrite dans le contrat de ville, en voici sa composition : La Communauté d'Agglomération, la Ville, l'État, la Caisse d'Allocation Familiale, le bailleur Creusalis, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, La Région, les chambres consulaires. Réuni deux fois par an après la clôture de l'appel à projet, l'objectif poursuivit est de prioriser les actions, de les sélectionner puis de construire un plan de financement.

7.2 Gouvernance opérationnelle

Le(la) chef(fe) de projet et le(la) délégué·e sont en charge d'animer des points d'étape réguliers, de partager et analyser les réflexions et les productions des différents partenaires afin de maintenir une dynamique collective au profit des habitants du quartier.

Pour ce faire, trois instances existent :

- Le comité technique, réunit autant que de besoin, qui rassemble les techniciens de chaque institution partenaire pour construire des documents de travail, consulter sur la mise en œuvre des orientations gouvernementales, informer, rendre compte, préparer le comité stratégique.
- Les groupes de travail thématiques, réunissant tous les acteurs concernés par la thématique, signataire ou non du contrat de ville. 2 thématiques sur 5 sont aujourd'hui maintenues : Emploi-formation et Éducation-vie associative

– La GUP-PRU, chargée de suivre le NPNRU mais aussi de répondre aux problématiques quotidiennes des habitants dans le quartier lorsque c'est à la portée des services techniques des différents partenaires compétents (Ville, Creusalis, Evolis, ...).

Au-delà de ces principes structurant, une certaine souplesse doit se maintenir entre les acteurs locaux dans l'organisation de la gouvernance opérationnelle du contrat, pour sa mise en œuvre et son suivi. Aussi chaque instance doit pouvoir être réunie autant que de besoin en plus de la fréquence établie dans le contrat de ville et chaque partenaire doit pouvoir être à l'initiative d'une réunion en la proposant soit au (à la) chef(fe) de projet soit au (à la) délégué(e), en charge de l'organiser. L'objectif étant que chacun se sente acteur dans la déclinaison locale de cette politique publique.

VIII – Les signataires :

Les signataires du présent protocole confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions et orientations mentionnées tout au long de ses pages.

Date :

Signatures :

L'État	La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	La ville de Guéret
Anne FRACKOWIAK-JACOBS Préfète de la Creuse	Eric CORREIA Président	Marie-Françoise FOURNIER Maire



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Périmètre l'Ablatros 2024-2030

Engagement Quartier 2030

Géographie prioritaire et quartier vécu (+300 m)

- Logements du Quartier
- Périmètre OPAH-RU 2024
- Quartier prioritaire de Guéret
- Quartier vécu 2024



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31-24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Sources :
IGN BD TOPO 2023
Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240307-31_24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024